



Compte rendu de la réunion de bureau du 18/08/2020

Membres du bureau présents :

Mariannick CHASSIER
Patricia LAINE
Xavier MAQUET
Salomé ROBIN
Thierry ROBIN

Ceintures noires :

Ludovic CHASSIER

Membres du bureau excusés :

André BEAUCIEL
Maryline BRUNO
Michel BRUNO
Jean-Robert GRIBAUDDO

Professeur excusé :

Brahim BOUMEDIENNE

Ordre du jour :

Saison 2020 - 2021

- Protocole sanitaire COVID 19.
- Inscriptions et tarifs.
- Horaires des cours.
- Points divers.
- Loto 2021.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, la rentrée 2020-2021 sera particulière. Un protocole sanitaire précisant les conditions de déroulement des cours doit être mis en place et validé par la mairie. Il sera communiqué aux adhérents. Les horaires seront révisés et la question des tarifs doit également être abordée.

1. Protocole sanitaire COVID 19.

La fédération a transmis aux clubs un protocole adapté à la pratique du Judo. Il est consultable en annexe.

Hors réunion, Ludo a transmis un protocole CVL en date du mois d'Août. Egalement en annexe.

- Le protocole suivant, adapté au club d'Azay-le-Rideau, est établi :
 - Entrée/Sortie : côté avenue de la gare (grande porte).
 - Le bureau ne sera ouvert que pour les inscriptions. Une seule personne sera autorisée à entrer et le port du masque sera obligatoire.
 - Arrivée/Départ : en tenue, pas d'accès aux vestiaires.
Les parents attendent à l'extérieur.
Les enfants ne pourront entrer dans le dojo qu'une fois le groupe précédent sorti. Les horaires seront réaménagés à cet effet.
 - Désinfection mains et pieds à l'entrée et à la sortie du tatami au gel hydro-alcoolique.
Xavier demande si la mairie peut nous fournir du gel hydro-alcoolique.
Théoriquement le gel est fourni par le pratiquant
 - L'appel sera effectué à chaque cours afin d'établir une liste des enfants présents.
 - Il y aura 3 jours de battement entre chaque utilisation du matériel de Taï so, la désinfection n'est donc pas obligatoire.

 - Essais sans kimono, en tenue de sport (sans fermeture, ceinture...)

 - Centre aéré :
Depuis quelques années le club va chercher les enfants au centre.
Cette année, si habillage des enfants pris en charge par le centre : OK, sinon pas possible (Xavier demande)

- Ces dispositions seront envoyées à la maire d'Azay-le-Rideau pour validation. Si nous avons son accord, elles seront communiquées aux adhérents par mail et lors des inscriptions. Le protocole de la FFJDA sera joint au dossier d'inscription et il en sera fait mention sur la fiche signée par les adhérents.

- Prévoir des affiches dans le dojo pour la circulation et préciser les règles.

2. Inscriptions.

- Risque de moins d'adhérents cette année en raison de la crise sanitaire ?
- Enfants acceptés : nés en 2016 ou avant.
- Bureau ouvert pour les inscriptions, 1 personne à la fois, avec port du masque obligatoire. Mettre une table dehors si possible.
- Ajouter le protocole à la fiche d'inscription. Mariannick.
- Tarifs : pas de changement.
Pour les réinscriptions proposition d'avoir une compensation des 3 mois de cours perdus sous 2 formes :
 - Réduction de 30% sur la cotisation 2020-2021.
 - Remise d'un formulaire (CERFA) pour obtenir une réduction d'impôts.
- La location des judogis est toujours proposée mais à la confirmation des inscriptions (pas de prêt pour les essais).
- Reprise des cours : le mercredi 2 septembre 2020.
- Prise des noms et prénoms au moment des essais
- Forum des associations : 5 septembre.
Emplacement : sur les terrains extérieurs du gymnase d'Azay-le-Rideau.
- Permanences :
 - Mercredi 2 septembre : Salomé + Patricia.
 - Mercredi 9 septembre : Salomé + Thierry + Patricia.
 - Mercredi 16 septembre : Thierry + Patricia.

 - Les lundi et Jeudi Mariannick et personnes disponibles.

3. Horaires.

Une pause de 15min est aménagée entre chaque cours pour éviter tous croisements entre les différents groupes.

- Lundi :
 - 18h-19h15
 - 19h30-20h30
 - 20h30-21h30 (Cours adultes, entrée par le bureau).

- Mercredi :
 - 15h30-16h45
 - 17h00-18h00
 - 18h15-19h30

- Jeudi :
18h00-19h00
19h15-20h15
20h15-21h15 (Cours adultes, entrée par le bureau).

4. Points divers.

La remise des ceintures qui n'a pu avoir lieu en juin se fera à la rentrée, date et modalités à définir (impossibilité de convier les parents et de faire un pot).

5. Loto 2021.

Le prochain loto aura lieu le 03 avril 2021 à la salle des fêtes d'Azay-le-Rideau.

La plupart des tickets reçus seront périmés. Il faudrait trouver à les utiliser auparavant : cadeau lors de la remise des ceintures ou tombola ? Mariannick fait une liste de ce que nous avons.

La Vice-Présidente.

Le Secrétaire

Annexe 1. Protocole FFJDA.

PRO

PROTOCOLE DE VIGILANCE MODÉRÉE



FF Judo

Niveau 2

Il répond à un niveau de vigilance commun à tout pratiquant, il permet une pratique dans un espace suffisamment adapté au respect des mesures sanitaires, en intérieur, comme en extérieur, mais n'autorise pas le recours aux vestiaires collectifs.

Entrée en Vigueur : A partir du 11 Juillet 2020

Conditions sanitaires

- ~~Distance~~ ~~Unité sanitaire~~
- ~~Limitation du nombre de pratiquants~~
- Gestes barrières Covid-19
- Port du masque en dehors de la pratique.

Préconisations pédagogiques générales

- Aucune restriction pédagogique tant que les situations proposées permettent le respect des gestes barrières.



Les consignes sanitaires énumérées dans le protocole prévalent tant pour le pratiquant que pour l'enseignant et le bénévole. Elles constituent des conseils permettant de guider les clubs dans la mise en place de mesures adaptées.

Les incontournables pour un bon fonctionnement du protocole

- Il est conseillé de prévoir une période de battement de 15 minutes entre les séances pour éviter aux différents groupes de se croiser.
- Il est conseillé à l'accompagnant d'arriver au dojo 5 minutes avant la fin de la séance et attendre à l'entrée en prenant soin des distances de sécurité avec les autres accompagnants

Préconisations sanitaires à prendre avant de se rendre au dojo

Préconisations communes

- Je ne suis pas dans un foyer ayant un cas de COVID-19 déclaré depuis moins de 24j
- J'ai un bon état de santé général
- Je ne vis pas avec une personne fragile (pathologie cardiaque ou pulmonaire chronique, immunodéficience)
-  Si j'ai eu le COVID-19 et ai été hospitalisé, je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise
-  Si j'ai eu des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées,...), ces symptômes ont débuté depuis plus de 24 jours et ont pris fin depuis 48h minimum.

1

Préconisations spécifiques à la FFJDA

- Se doucher et avoir les cheveux lavés
- S'assurer que sa tenue de pratique ait bien été lavée (judogi, ...)
- Avoir les mains propres et les ongles correctement coupés
- Etre allé aux toilettes
- Mettre sa tenue de pratique (Judogi ou autres pour les disciplines associées) sous un survêtement (+une veste si nécessaire) pour ne pas la salir pendant le trajet vers le dojo.
- Prendre un sac (de moyen ou grand volume) à l'intérieur duquel doivent figurer des mouchoirs jetables non utilisés, sa lotion hydro-alcoolique, ses « zoori » ou chaussons, sa bouteille d'eau et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème.

Mise en place de mesures sanitaires à l'accueil du dojo

- Mise en place d'un poste d'accueil à l'entrée du dojo, tenu par une personne désignée par le club.
- Lavage des mains à l'entrée du dojo.
- Enlever ses chaussures et les déposer à l'emplacement prévu.

Mise en place des mesures sanitaires depuis le passage à l'accueil au démarrage de la séance

- L'enseignant ou le bénévole autorise le pratiquant à pénétrer dans la salle de pratique
- Il suit le parcours de circulation organisé par le club (marquage au sol, ruban de signalisation, ...). Les plans de circulation tiendront compte de la configuration du dojo.
- Un aide enseignant accompagne le pratiquant non autonome.
- Le pratiquant dépose son sac à cet emplacement et retire son survêtement en-dessous duquel il y a le judogi, le plie soigneusement et le dépose dans son sac, ainsi que sa veste.
- Il pose ses « zoori » au bord du tatami, sort sa gourde, son paquet de mouchoirs et son gel hydro-alcoolique. Les autres effets personnels doivent rester dans le sac (téléphone, ...).
- Il s'assied sur le tatami, les jambes dirigées vers l'extérieur et se masse les pieds avec du gel hydro-alcoolique.
- Il se retourne vers l'intérieur, se lève, salue le tatami et rejoint l'emplacement pour le salut commun de démarrage.

Mise en place des mesures sanitaires durant la séance

- Le salut commun de démarrage de la séance se fait en ligne comme traditionnellement.
- La séance se déroule de manière classique.
- Le professeur est invité à proposer les adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance.
- En fin de séance, le salut commun se fait à nouveau en ligne puis l'enseignant libère les pratiquants.
- Chacun salue le tatami puis s'assied au bord du tatami, les jambes tournées vers l'extérieur.

Mise en place des mesures sanitaires de la fin de séance à la sortie du dojo

- Le pratiquant se masse les pieds avec du gel hydro-alcoolique, chausse ses « zoori », met son kit sanitaire et sa gourde dans son sac.
- Il revêt son survêtement au-dessus de son judogi
- Il remet ses chaussures laissées à l'accueil et dépose ses « zoori » dans son sac
- Le pratiquant mineur attend que le responsable désigné par le club à l'entrée l'autorise à rejoindre son accompagnant

Préconisations sanitaires à prendre en arrivant à son domicile

- Il devra mettre sa tenue de pratique (judogi) au lave-linge
- Désinfecter ses « zoori »
- Laver sa gourde
- Réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydro-alcoolique, mouchoirs, masque)

Annexe 2. Protocole CVL.

PROTOCOLE SANITAIRE DES CLUBS



RENTRÉE 2020

Les protocoles FFJDA ont vocation à être mis à jour à mesure de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par l'Etat.

Ce protocole a pour objet de permettre une reprise encadrée et sécurisée des activités de loisir et des regroupements organisés par les clubs affiliés à la FFJDA. Il répond à un niveau de vigilance commun à tous les pratiquants.

Ce protocole permet **une reprise de la pratique du judo et des disciplines associées** dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires.

Entrée en Vigueur : à partir du 19 Août 2020.

Les gestes sanitaires à faire respecter de manière systématique



Les gestes barrières Covid-19 et port du masque sont obligatoires pour toute personne (en dehors de la situation de pratique physique).

Regroupements concernés :

- Cours, stages, actions de promotion et de découverte organisées par les clubs.

Désignation d'un référent Covid-19 :

- Chaque structure désigne, parmi l'encadrement, un responsable Covid-19, chargé de veiller à la mise en œuvre des protocoles sanitaires.

Organisation du club :

- Un registre détaillé des présences doit être tenu afin de permettre le suivi de cohorte des pratiquants.
- Il est conseillé des prévoir une période de battement entre les séances pour éviter les croisements de groupes.

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants avant de se rendre au dojo :

- J'ai un bon état de santé général
- Si j'ai eu le COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées, ...), je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise
- S'être douché, lavé les cheveux, avoir les mains propres et les ongles correctement coupés. Porter un judogi propre.
- Prendre un sac à l'intérieur duquel doivent figurer son judogi, des mouchoirs jetables non utilisés, sa lotion hydro-alcoolique, ses « zoori », sa gourde et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème.

Préconisations sanitaires à faire respecter dans le dojo et durant la séance :

- Lavage des mains à l'entrée du dojo.
- Port du masque obligatoire en dehors des temps d'activité physique.
- Respecter les gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel : habits, judogi, gourdes...
- Des parcours de circulation sont organisés par le club (marquage au sol, ruban de signalisation...) afin de limiter au maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement.
- Quand l'utilisation des vestiaires collectifs est rendue possible par les responsables des installations, il est fait respecter la distanciation d'un mètre entre chaque individu et le port du masque en dehors des douches, avec nettoyage et aération réguliers des locaux.
- A chaque entrée sur le tatami, le pratiquant enlève son masque, le range avec ses autres effets personnels dans son sac, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- A chaque sortie du tatami, le pratiquant remet son masque, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- Le salut s'effectue de façon traditionnelle mais avec une distanciation physique d'au moins un mètre entre les pratiquants (en ligne ou en quinconce).
- La séance se déroule de manière classique.
- Le professeur est invité à proposer les adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance. Il est notamment attentif aux périodes d'inactivité et évite les regroupements et discussions des pratiquants autour du tapis.
- Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection quotidienne du dojo et des espaces de pratique. (cf fiches conseils fédérales spécifiques).

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants en arrivant à leur domicile :

- Après chaque séance, le pratiquant veillera à laver son judogi et ses effets personnels (zoori, gourde, etc...)
- Le pratiquant veillera à réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydro-alcoolique, mouchoirs, masque)